



## PROJET DE DELIBERATION

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2009

**OBJET :** BUDGET VILLE - EXERCICE 2009 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX - EXERCICE 2009 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE DU PORT CANTO - EXERCICE 2009 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

**COMMISSION :** FINANCES ET BUDGET

**Du :** 22 JUIN 2009

**RAPPORTEUR :** MAX ARTUSO

### **Budget Ville - Exercice 2009 - Décision modificative n° 3**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 janvier 2009 adoptant le Budget Primitif 2009,

Considérant que le Conseil Municipal a voté le budget par nature au niveau du chapitre,

Considérant les nouvelles dépenses et recettes survenues sur le budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 mars 2009 adoptant la décision modificative

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 mai 2009 adoptant la décision modificative n° 2,

Les inscriptions budgétaires de la présente décision modificative sont ainsi précisées :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

#### **DEPENSES :**

Il convient d'effectuer un transfert du chapitre 011 (charges à caractère général) vers le chapitre 67 (charges exceptionnelles), pour un montant de 2.500 €, afin de permettre le financement de quatre subventions exceptionnelles :

- Association Culture du Cœur : 500 € (pour la manifestation « Rencontres pour les travailleurs sociaux de P.A.CA. ») ;

- U.S.C.B.O. Football : 500 € (aide au déplacement en tournoi à Béziers) ;

- Association Espérance de Cannes : 1.500 € (aide complémentaire).

// est procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle à la M.J.C Fermo Giaume d'un montant de 23.397 € suite au transfert du poste de directeur de la villa Frayère vers la M.J.C. Ainsi le chapitre 011 est diminué de 450 €, le chapitre 012 de 17.447 € et le chapitre 65 de 5.500 € pour financer le poste de directeur.

Un transfert de 59.435 € du chapitre 65 vers le chapitre 67 est effectué afin de permettre le financement de deux subventions exceptionnelles, la première à la S.A.S.P. A.S. Cannes Football pour la 1<sup>ère</sup> partie de la saison sportive 2009-2010 du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2009 (50.000 €) et la deuxième à l'association ATHLETIC Club de Cannes afin de participer aux frais de déplacement des équipes de jeunes aux Championnats Nationaux (9.435 €).

La somme de 200.000 € est transférée du chapitre 022 « Dépenses imprévues » vers le chapitre 011, nature 6156, pour la notification du marché à bons de commandes de maintenance des ouvrages hydrauliques (200.000 €). Cette dernière opération est financée par l'économie réalisée sur le S.I.A.B.C. et mis en réserve sur le chapitre 022 en décision modificative n°2.

Il est procédé à un virement du chapitre 65 vers le chapitre 011 pour un montant de 2.180 € afin de financer une campagne photographique dans le cadre du projet « réaménagement de la salle Himalaya Tibet ».

La somme de 149.854,20 € est inscrite sur le chapitre 67, nature 673 «titres annulés sur exercice antérieur ». Cette somme permettra l'annulation du titre de recette « charge de fonctionnement des écoles » suite au protocole transactionnel avec la Ville de Cannes.

Le chapitre 011 est diminué de 25.385,72 € afin d'équilibrer la décision modificative.

Enfin, des mouvements sur les subventions en augmentation et en diminution sont détaillés dans la délibération d'attribution des subventions.

#### **RECETTES :**

Il est procédé à l'inscription de la somme de 124.468, 48 € correspondant à la restitution des sommes provisionnées par la société SOGERES suite à la fin de la D.S.P. Restauration Scolaire 2004/2008.

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

#### **DEPENSES :**

Des virements de crédits entre les Opérations Programmées sont inscrits pour tenir compte de l'avancée de chaque opération.

**Budget annexe des Ports communaux • Exercice 2009 - Décision modificative n° 2 :****SECTION DE FONCTIONNEMENT :****DEPENSES :**

Il convient de diminuer le chapitre 011 (charges à caractère général) pour un montant de 12.884,26€ et d'augmenter le chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour le même montant.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :****RECETTES :**

11 convient de diminuer le chapitre 001 (excédent antérieur reporté de 2008) d'un montant de 12 884,26€, et d'augmenter le chapitre 021 (virement de la section d'exploitation) pour le même montant.

**Budget annexe du Port Pierre Canto • Exercice 2009 - Décision modificative n° 3 :****SECTION DE FONCTIONNEMENT :****RECETTES :**

Il convient de diminuer le chapitre 002 (excédent antérieur reporté de 2008) pour un montant de 2.161.865,27 € et d'augmenter la nature 787 (reprise sur provision semi-budgétaire) pour un montant de 2.161.865,27€.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :****DEPENSES :**

Il convient d'augmenter le chapitre 001 (déficit antérieur reporté de 2008) pour un montant de 2.161.865,27 €.

Des virements de crédits entre les Opérations Programmées sont inscrits pour tenir compte de l'avancée de chaque opération.

**RECETTES :**

Il convient d'augmenter la nature 1068 (autres réserves - affectation du résultat 2008) pour un montant de 2.161.865,27€.

La Commission des Finances et du Budget, dans sa séance du 22 juin 2009, a été consultée.

Il convient pour le Conseil Municipal :

**\* Pour le budget principal Ville**

1°) - d'adopter cette décision modificative n° 3 de l'exercice 2009 pour le budget principal de la Ville ;

2°) - de voter les modifications de crédits par chapitre ;

3°) - de porter le budget principal de la Ville, pour l'exercice 2009, à :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Budget Primitif	340.542.316,56 €	340.542.316,56 €
Décision modificative n°1	13.308.489,95 €	13.308.489,95 €
Décision modificative n°2	653.912,00€	653.912,00€
Décision modificative n°3	124.468,48 €	124.468,48€
<b>Total</b>	<b>354.629.186,99 €</b>	<b>354.629.186,99 €</b>

**\* Pour le budget annexe des Ports Communaux :**

4°) - d'adopter cette décision modificative n° 2 de l'exercice 2009 pour le budget annexe des Ports Communaux ;

5°) - de voter les modifications de crédits par chapitre ;

6°) - de porter le budget annexe des Ports Communaux pour l'exercice 2009 à :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Budget Primitif	925.706,66 €	925.706,66 €
Décision modificative n°1	1.009.511,53 €	1.009.511,53€
Décision modificative n°2	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>1.935.218,19 €</b>	<b>1.935.218,19 €</b>

**\* Pour le budget annexe du Port Pierre Canto :**

Il convient pour le Conseil Municipal :

7°) - d'adopter cette décision modificative n° 3 de l'exercice 2009 pour le budget annexe du Port Pierre Canto ;

8°) - de voter les modifications de crédits par chapitre ;

9°) - de porter le budget annexe du Port Pierre Canto pour l'exercice 2009 à :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Budget Primitif	6.795.800,00 €	6.795.800,00 €
Décision modificative n°1	7.388.084,76 €	7.388.084,76 €
Décision modificative n°2	0,00 €	0,00 €
Décision modificative n°3	2.161.865,27€	2.161.865,27€
<b>Total</b>	<b>16.345.750,03 €</b>	<b>16.345.750,03 €</b>

**BUDGET VILLE - EXERCICE 2009 • DECISION MODIFICATIVE N°3**

**Section de Fonctionnement - Dépenses**

<b>Ch</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellés nature</b>	<b>Montants demandés</b>
65	651	Redevance pour concessions brevets licences procédés droits et valeurs similaire	-500,00
65	651	Redevance pour concessions brevets licences procédés droits et valeurs similaire	-1 680,00
011	6188	Autres frais	2180,00
011	611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	-500,00
67	6745	Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé	500,00
022	022	Dépenses imprévues	-200 000,00
011	6156	Maintenance	200 000,00
011	6042	Achats de prestations de services autres que terrains à aménager	-500,00
67	6745	Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé	500,00
65	654	Pertes sur créances irrécouvrables	-59 435,00
67	6745	Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé	50 000,00
67	6745	Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé	9 435,00
011	6042	Achats de prestations de services autres que terrains à aménager	-1 500,00
67	6748	Autres subventions exceptionnelles	1 500,00
<b>m</b>	<b>vttvt</b>	<b>Rémunération</b>	<b>•17 447,00</b>
<b>if</b>	<b>vvv</b>	<b>Continuent et participations obligatoires autres dépenses obligatoires</b>	<b>•5 500,00</b>
<b>w</b>	<b>fifiAO vvt</b>	<b>Achats do prestations de services autres QUO terrains à aménager</b>	<b>-450,00</b>
		<b>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</b>	<b>23 397,00</b>
67	673	Titres annulé sur exercice antérieur	149 854,20
011	611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	-25 385,72
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>124 468,48</b>